

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation No.
Remorque de travail	A L H O	5 0 1 S 4 / 8 0	CH 9043 12

Constructeur	ALEO Systembau Albert Holschbach GmbH, D-5222 Morsbach
Identification	sur la plaquette du constructeur "501 S4 / 80" devant le No. du châssis -
Plaquette constructeur	à droite, à l'avant sur la carrosserie
Numéro du châssis	à droite, à l'arrière en haut sur le bras du timon
Importateur principal	ALEO AG, 5452 Oberrohrdorf
Véhicule homologué	34438

Châssis	1	Nombre de roues	2	Suspension	ressorts à lames	Direction	-
Nombre d'essieux	à air comprimé, 2-conduites, indirect, à expansion interne, sur les 2 roues;						
Frein de service	régulateur à 3 positions						
Frein d'arrêt	mécanique, à expansion interne, sur les 2 roues						

Carrosserie roulotte de chantier

Dimensions		intérieur	extérieur
Longueur			6910
Largeur			2490
Hauteur			3400
Porte à faux	av	av	4270
	ar	ar	2640
Empattement	av	ar	2230
	av	ar	4270
Distance anneau axe	av	ar	4270
Distance pivot		axe ar	

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	100	3000	3100
Charge utile			
Poids total			
Poids garantis	100	4000	4000
Pneus		R 25 R 15	+))
Pty / bar		18 / 8,5	
Charge pour V max		5300	
		80	80
Vitesse maximale selon constructeur			80
Vitesse maximale selon tenue route			80

Moteur de travail		Type	
Marque			
Bruit		à / mn	
Silencieux			
Mesure des gaz			
Déparasitage			

Equipement		R	(E)
Feux rouges		SI	(E)
Feux stop		2a	(E)
Clignoteurs	ar	I	(E)
	av	I	(E)
Catadioptres	lat.	III	(E)
	ar	A	(E)
Feux de gabarit	av		
	lat.		
	ar		
	ar vers l'av		
Eclairage plaque		260x120x155 mm	
Cale			

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Remorque de travail	Poids à vide	selon le bulletin de pesage
Marque et type	A L H O 501 S4/80	Charge utile	-
FH-No CH	9043 12	Poids total	-
Carrosserie	roulotte de chantier		

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

+) Variante de pneus : 215/75 R 17.5, charge 4120 (6,75), Vmax 100 km/h

Inscription dans le permis de circulation:

- 140 - les béquilles doivent être rentrées et assurées solidement avant la course;
- 223 - le poids de l'ensemble ou la charge remorquée, indiqué dans le permis de circulation du véhicule tracteur, ne doit pas être dépassé;
- 231 - véhicule tracteur obligatoire, au choix:

Lieu et date de l'homologation Schafisheim, 13.02.85/25.02.85
Sch(SG)/lin Vn/lin

Remplace FH du 25.02.85
29.01.86 - Variante de pneus jak

Service fédéral d'homologation